

**COMMUNE DE CASSANIOUZE**  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 9 juin 2022*

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
De présents : 13  
De votants : 15

Date de convocation : 31 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 9 juin à 20 heures 30  
Le Conseil Municipal de la commune de Cassaniouze, assemblé en session ordinaire, s'est réuni à la salle de la mairie après convocation légale, sous la présidence de Michel CASTANIER, Maire

**Etaient présents :**

Mmes.MM : BIOULAC Josiane, BOULANGER Jean-Pierre, CASTANIER Michel, COURTOIS Martine, DRACON Baptiste, FONTANEL Didier, KISS Elisabeth, LAVEISSIERE Jérôme, LEYBROS Marie-Jeanne, MAS Maurice, MAZARD Daniel, MARCENAC Cédric, Yoann PLANTECOSTE.

**Etaient absents :**

Jean-Marc VENZAC (a donné pouvoir à Cédric MARCENAC), Nadine CASTANIER (a donné pouvoir à Martine COURTOIS).

**Secrétaire de séance :** Yoann PLANTECOSTE

**ORDRE DU JOUR**

- 1/ Compte rendu des affaires en cours et lancement des travaux de voirie
- 2/ Délibération pour la vente du camping et l'achat des bâtiments  
Guibert/Penou/Mas
- 3/ Délibération pour l'offre de prêt
- 4/ Questions diverses

## I/ COMPTE RENDU DES AFFAIRES EN COURS ET LANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE

Les travaux de voirie prévus sur la rue principale de **Saint-Projet de Cassaniouze** démarreront en début de semaine prochaine et seront finalisés à la fin du mois de juin.

Concernant les travaux prévus à la **Rigaldie**, Monsieur le Maire précise que la séparation des réseaux dues à la vente d'un gîte situé sur le site génère des modifications se traduisant par la nécessité de traverses EDF et eau, et décale de ce fait la réfection de la chaussée en 2023. Les travaux de la Rigaldie prenant du retard, ils seront remplacés par ceux prévus sur **Vernusse**.

**Les travaux envisagés à Coursavy** doivent être révisés en concertation avec M. Garrouste et ceux prévus à **Servan** pourront démarrer très prochainement, la ligne ENEDIS destinée à la construction d'un bâtiment photovoltaïque ayant en effet pu être enterrée auparavant.

**Chemin du Bout du Lieu** ne sera pas réalisée en enrobé sur la partie terminale. Cette réalisation n'ayant pas été jugée nécessaire. Il est également envisagé de modifier le carrefour avec la rue du mont pour permettre aux semi-remorques d'emprunter la rue du bout du lieu et éviter ainsi de passer dans le bourg. Dans un premier temps le fossé coté mur va être comblé pour permettre de faire un essai.

**la salle polyvalente** : La réfection du bâtiment a pris du retard compte tenu de la révision des devis due à l'augmentation conjoncturelle des prix. Par ailleurs le dossier de subvention de pourra être éligible qu'en novembre prochain et des diagnostics (PREB) doivent être effectués par les services de la Communauté de Communes de la Chataigneraie Cantalienne.

M. Marcenac précise d'autre part que concernant les travaux de toiture, de nouveaux matériaux mieux adaptés et moins onéreux pourront être proposés.

## II/ VENTE DU CAMPING

La vente du camping est en cours, le dossier a été déposé chez le notaire. L'acheteur (M. MARIE) a créé dans ce cadre une société. Il envisage de renommer le camping « Le Cantalou ».

Le camping actuellement classé dans le domaine public de la commune doit être classé en domaine privé.

Dans ce cadre, les deux délibérations proposées concernant la désaffectation et la vente directe sans compromis ont reçu un avis favorable du conseil municipal.

La fosse septique ne faisant pas partie intégrante du camping (achat antérieur par la mairie à M. de Bonnafos), fera l'objet d'une réfection sur 4 ans par la mairie.

Le camping devrait être remis en état par le nouveau propriétaire pour un démarrage d'activité en avril 2023, (rénovation et isolation) des chalets y compris celui de l'accueil. La création d'un site internet est en cours. Le futur propriétaire envisage également de développer une activité de pêche (Carpes) et la superficie de la piscine qui sera réduite, sera réservée au seul usage des résidents du camping.

Concernant les cours d'eau, il est précisé que des sondes sont d'ores et déjà installées sur le Célé et amont et en aval de l'étang en vue d'apprécier les éventuelles pollutions et les causes du réchauffement du cours d'eau.

### III°) VENTE DES BATIMENTS GUIBERT PENOU MAS :

Une délibération est prise concernant l'achat par la mairie des bâtiments Guibert Penou et Mas respectivement au prix de 13 000 €, 20 000 € et 3 500 € (36 500 € au total) hors frais de notaire. Ces bâtiments pourraient permettre après travaux, l'implantation de divers commerces et hébergement pour randonneurs. Le dossier de ce projet pourrait être finalisé en fin d'année 2022.

### IV°) DELIBERATION POUR L'OFFRE DE PRET

Une **délibération** a été prise pour une demande de prêt de 150 000 € sur 15 ans auprès de la Caisse d'épargne. Le taux appliqué est indexé sur le livret A majoré de 1 % soit actuellement de 1,50 % (0,50 % + 1 %). Les frais de dossier sont de 150€.

### V°) QUESTIONS DIVERSES

1) **Réfection de la voute de l'église** : Les travaux seront finalement réalisés sur la période du 9/07 et 31/07 par Gérard Guibert dont le montant du devis s'élève à 3 969,25 €. L'association paroissiale a prévu d'effectuer dans ce cadre un don de 500 €.

2) **Lancement du diagnostic** d'assainissement (station d'épuration) : une réunion se tiendra le 26 juin prochain avec les instances administratives compétentes.

3) **Amendes de police** : Une demande de subvention au titre des amendes de police a été déposée ; la délibération correspondante est approuvée par le conseil

4) **Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants** :  
Le conseil municipal à l'unanimité décide de choisir la publicité par affichage en mairie.

5) **Le mur du cimetière** : une petite partie du mur côté terrain Costes s'est effondré, de ce fait l'entreprise Cros l'a réparé.

6) **Karchérisation du mur extérieur du cimetière** côté route : M. Marcenac propose, après passage du karcher par les services municipaux, d'apposer personnellement un produit de traitement.

7) **Prise en compte de l'eau par les départements** : M. Le Maire précise que le conseil départemental envisage à terme de prendre la gestion de l'eau après signature d'une convention avec les communes. Toutefois une autre solution consistant en une mutualisation intercommunale de l'eau pourrait être mise en place. Ainsi la commune de Cassaniouze pourrait éventuellement conventionner avec Sénénergues et Vieillevie pour assurer une gestion commune de l'eau.

- 8) **Bulletin municipal** : il a été décidé de ne réaliser comme de nombreuses autres communes qu'un seul bulletin municipal par an. Dans ce cadre celui de juillet sera remplacé par un document de 4 pages sur lesquelles figureront des éléments budgétaires, les travaux en cours et les animations et festivités 2022 à venir.
- 9) **Livret d'accueil** : un livret d'accueil est actuellement en cours de réalisation, il sera distribué à l'ensemble des habitants dans l'été.
- 10) **Pylônes 4 G** : Deux pylônes 4G ont été posés l'un au Mont, l'autre au Prat, leur raccordement est prévu avant le mois d'août. L'emplacement du 3<sup>ème</sup> pylône qui doit couvrir St projet de Cassaniouze et Coursavy est actuellement à l'étude avec les services de FREE. Il sera probablement implanté à Pomiès sur la commune de Conques. Une réunion se tiendra le 15 juin prochain. Il est par ailleurs précisé que le relais situé à Junhac est actuellement hors service.
- 11) **L'entretien des sentiers de grande randonnée** organisé par la communauté de communes a pris du retard compte tenu d'un problème de convention avec l'Association pour personnes handicapées « l'Arche ».
- 12) **Le Rotari Club d'Aurillac** a organisé une course « rando-vélo » dont le circuit irait d'Aurillac à St Cyprien. Le conseil municipal décide de leur attribuer une subvention de 50 €.
- 13) **Circuit VTT** : une délibération permettant la signature d'une convention pour les circuits VTT de Cassaniouze a été prise.

Plus rien n'étant à délibérer la séance est levée à 23 heures.

LE MAIRE

Michel CASTANIER

LE SECRETAIRE

Yoann PLANTECOSTE

LES MEMBRES

*[Handwritten signatures of council members]*

*Boadue*  
*Yves...*  
*Yves Coustou*